

Témoignage. À Nice, un ancien emploi aidé réclame ses trimestres retraite

Publié le 23/02/2022 à 09h15
Mis à jour le 23/02/2022 à 16h43

Écrit par **Emilie Mechenin**

3 provence-alpes
côte d'azur

franceinfo:

source : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/alpes-maritimes/nice/temoignage-a-nice-un-ancien-emploi-aide-reclame-ses-semestres-pour-avoir-sa-retraite-a-taux-plein-2470918.html>



Vidéo ici cliquer



En France, dans les années 1980, 350 000 personnes sans emploi ont effectué des TUC (Travaux d'Utilité Collective). Alors que pour beaucoup l'âge de la retraite se rapproche, le constat est amer : ces missions de service public ne comptent pas pour leurs semestres. Une injustice pour Yves Coussement, qui devra attendre un an de plus pour partir à la retraite. "Je n'ai eu qu'une semaine de chômage dans toute ma carrière, mais il me manque 4 semestres. Mon année de TUC (Travail d'Utilité Collective, ndlr) n'est pas validé, c'est 100 € de moins par mois pour ma retraite." À 62 ans, Yves Coussement a fait le calcul, la retraite à taux plein ce n'est pas pour tout de suite.

Entre 1984 et 1985, cet habitant de Nice a travaillé dans un centre de vacances. À l'époque, il avait signé un contrat TUC, un emploi aidé payé au dessous du SMIC.

Créés en 1984, sous le gouvernement de Laurent Fabius, et abrogés en 1990, les TUC avaient pour objectif de fournir du travail aux chômeurs. 350 000 personnes auraient ainsi été employées.

Oubliés de la retraite

Après avoir travaillé plusieurs années dans ce centre, puis devenu consultant, au moment de calculer sa retraite, Yves Coussement déçante. Son année de TUC n'est pas prise en compte, car il n'a pas assez cotisé.

L'explication est simple. Les contrats TUC ne bénéficiaient pas du même calcul que les autres contrats : la cotisation vieillesse représentait moins d'un quart du salaire.

Alors, impossible d'atteindre le minimum requis pour valider ses semestres de retraite.

Yves Coussement, ancien TUC

Statut de stagiaire

Pourquoi une assiette de cotisation si basse ? La réponse du Secrétariat d'État de la ministre du Travail est la suivante : les TUC "avaient le statut de stagiaire de la formation professionnelle".

Un statut qui fait grincer des dents Yves : "j'étais directeur adjoint d'un centre de vacances, je n'ai jamais reçu la formation d'un stagiaire."

Un sentiment de "s'être fait avoir" et d'incompréhension partagés par d'autres anciens emplois aidés sur le groupe public Facebook "TUC, les oubliés de la Retraite".

" Cette période d'une année intitulée "stage" ne compte pas pour ma retraite alors que j'étais déclarée et étais inscrite pour la Sécurité"

En ligne, une pétition pour réclamer un reconnaissances des années travaillées a reçu 2.150 signatures.

Un recours judiciaire à l'étude

"Le gouvernement peut réparer cette injustice, argumente David Verdier, avocat de l'association TUC, les oubliés de la Retraite. Constitutionnellement, seule une loi pénale n'est pas rétroactive, pas le civil."

En cas d'absence de réponse politique, l'association envisage un recours judiciaire. "La grande majorité des TUC a occupé de vrais emplois, dénonce l'avocat. Les jeunes au chômage n'avaient pas le choix d'accepter, sinon ils étaient radiés."

À quelques semaines du premier tour de l'élection présidentielle, le sujet des retraites et de leur réforme devrait prendre de l'importance dans le débat politique.